

LIQUE RWANDAISE

Kigali, le



PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE.

Nous venons d'apprendre avec une grande surprise que les Etats Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils cessaient de reconnaître le Gouvernement Rwandais de transition.

Le Ministère américain des Affaires Etrangères, chargé de tirer les conséquences de cette décision vient en effet de notifier à l'Ambassade de la République Rwandaise à Washington qu'elle doit être fermée immédiatement et que le personnel de l'Ambassade doit quitter le territoire américain dans les cinq jours.

Par la même occasion, les autorités américaines ont interdit aux responsables rwandais habilités l'accès aux avoirs du Rwanda aux Etats Unis.

Il sied de relever d'emblée que nos services juridiques ont relevé que la notion de "reconnaissance" ou "non reconnaissance" d'un gouvernement invoquée par les autorités américaines pour justifier leur décision est inhabituelle, puisque les relations diplomatiques s'établissent entre les Etats et non entre les Gouvernements.

La souveraineté nationale implique que seul le peuple rwandais a le pouvoir de reconnaître ou non la représentativité de ses dirigeants.

En fait, il est clair que l'administration américaine qui, depuis le début a soutenu l'agression du Rwanda en formant les officiers du FPR et en lui fournissant des armes (des armes payées par le Gouvernement américain en Afrique du Sud ont été livrées à l'Uganda puis au FPR) poursuit son sinistre objectif de faire massacrer la majorité du peuple rwandais et de réduire le reste en esclavage. C'est sans doute pourquoi il fait tout pour le priver du droit de se défendre.

La véritable raison derrière cette décision américaine qui est contraire à toutes les règles du droit internationale paraît être de geler les avoirs du Rwanda pour que le peuple rwandais ne puisse pas y avoir accès. La fermeture de l'Ambassade a pour but d'empêcher aux représentants du Rwanda d'user du droit de recours.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

203

Le peuple rwandais ne peut que prendre acte de cette attitude inamicale manifestée par autorités américaines depuis le début de la crise rwandaise. Il espère que des responsables plus avisés reconnaîtront un jour les torts causés au peuple rwandais qui est maintenant obligé de s'exiler pour éviter d'être victime de cette tragédie sponsorisée par ses ennemis, parmi lesquels les Etats-Unis viennent de se tailler une place de choix.

GISENYI, LE 15 JUILLET 1994.

Docteur SINDIKUBWABO Théodore
Président de la République Rwandaise.



Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021